LA CHAMBRE A VOTÉ LA LOI SUR LA VITICULTURE

La Chambre a prolongé sa séance de nuit jusqu'à 5 heures 30 hier matin, et a terminé le vote de la loi sur la viticulture.

Elle a notamment adopté un article 6 bis, présenté par **M. DELESALLE, député du Pas-de-Calais**, obligeant les importateurs d'essences de pétrole et autres, pures ou en mélange, pour obtenir les licences d'importation, d'ajouter en mélange à toutes les quantités d'essences importées par eux, à l'exception des essences de tourisme telles-quelles sont définies par arrêté du ministre du Commerce et de l'Industrie et des White Spirits ou autres produits destinés à la force motrice, 25 litres à 35 litres au plus d'alcool repris à l'Etat dans les conditions spécifiées ci-dessus par 100 litres d'essence.

Cet article stipule en outre que le pourcentage d'alcool à ajouter obligatoirement, la date et les modalités d'application, ainsi que les conditions dans lesquelles les mélanges devraient être livrés au public, sont fixés par arrêté du ministre de l'Agriculture, du ministre du Budget.

» Dans le cas où l'application des dispositions prévues ne permettrait pas l'emploi en totalité à la force motrice des alcools repris par les importateurs, l'obligation de mélange serait immédiatement étendue aux essences de tourisme, par arrêté du ministre de l'Agriculture, du ministre du Commerce et de l'Industrie et du ministre du Budget.

» La surtaxe de 5 fr. par hectolitre sur les importations d'huiles et essences de pétrole, fixée par l'article 7 de la loi du 28 février 1923, est portée à 10 fr. 40, à compter de la date d'application de la présente loi.

» L'article 4 de la loi du 19 avril 1930 est abrogé.

M. Delesalle demandant une mesure pour la distillerie coopérative, M. Tardieu fait observer que la question est à l'étude et ne peut être résolue aujourd'hui.

M. Delesalle n'insiste pas.

On adopte ensuite les derniers articles du projet et **l'ensemble est voté par 385 voix contre 205.**

La séance, levée à 5 h. 30, est renvoyée à 16 heures.

PAS D'EXPULSION POUR LES LOCATAIRES COMMERÇANTS AVANT LE 1er DÉCEMBRE

La discussion du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, adopté avec modifications par le Sénat, ayant pour objet de maintenir dans les lieux loués les locataires commerçants ou industriels menacés d'expulsion vient à la reprise, à 16 heures.

Après discussion, on adopte l'article premier, ainsi conçu :

« **Les locataires, sous-locataires, cessionnaires ou occupants de bonne foi de locaux à usage commercial ou industriel, seront maintenus dans les lieux par eux occupés, jusqu'au 1er décembre 1931 ».**

L'article 2 et l'ensemble sont également votés.

LE RENOUVELLEMENT DES BAUX

On aborde la discussion de la proposition de loi, adoptée par la Chambre des députés, et adoptée avec modifications par le Sénat, tendant à modifier les dispositions de la loi du 30 juin 1926, modifiée par les lois du 22 avril 1927 et du 27 mars 1928, réglant les rapports entre locataires et bailleurs en ce qui concerne le renouvellement des baux à loyer d'immeuble ou de locaux à usage commercial ou industriel, M. Louis Puech, rapporteur, expose l'économie du projet.

M. Nissim dit espérer des commerçants d'avoir le 1er juillet le statut qu'ils attendent depuis 1928.

Après des interventions de MM. Julien Durand, Brandon, Frédéric Brunet, Evain, Piquemal et Drouot, la clôture de la discussion générale est volée et la suite de la discussion est renvoyée à mardi matin.

M. De Moustier, député du Doubs, pose une question au ministre du Travail sur les difficultés d'application de la loi des Assurances sociales aux assurés facultatifs de la viticulture, et notamment en ce qui concerne le droit des femmes et des enfants d'agriculteurs aux majorations prévues par la loi.

M. Landry répond qu'une conférence aura lieu sous peu de jours pour réaliser un accord sur le texte qui prévoiera l'institution et l'attribution de la majoration.

LE DÉLAI DE MISE EN INSTANCE DE PENSIONS REPORTÉ AU 31 DÉCEMBRE

On adopte ensuite le projet rétablissant le tribunal de première instance de Thionville et **celui tendant à reporter au 31 décembre le délai de mise en instance des pensions.**

Après avoir décidé, sur la proposition de M. Henri Haye, de discuter jeudi prochain la proposition tendant à faire l'essai du vote électrique, la séance est levée à 19 heures 5.

Séance ce matin pour la discussion du projet de loi portant crédit pour l'organisation défensive des frontières.

VICHY Hôtel de Russie. Nouvellement construit Face Source Hôpital et Casino. Dern.conf.Asc.Garage dans Hôtel. Prix avant

LES SCANDALES POLITICO-FINANCIERS

LA COMMISSION D'INSTRUCTION DE LA HAUTE-COUR A ENTENDU MM. PAUL REYNAUD ET R. PÉRET

La Commission d'instruction de la Cour de Justice a procédé, hier matin, sous la présidence de M. Penancier, à l'audition de MM. Paul Reynaud, ministre des Colonies, ancien ministre des Finances, et Raoul Péret. Il résulte, des renseignements recueillis auprès des personnalités ordinairement bien informées, que la Commission en a terminé avec la première partie de la tâche qui lui avait été confiée et qu'elle se considère comme suffisamment informée pour déposer son rapport. La prochaine séance sera consacrée à la désignation du rapporteur qui sera très probablement M. Penancier. Après quoi le dossier sera renvoyé à M. Scherdlin, procureur général, pour lui permettre de rédiger et de déposer ses réquisitions. Le dossier et le réquisitoire devront ensuite demeurer, pendant cinq jours, à la disposition des avocats défenseurs des accusés, qui auront tout loisir d'en prendre connaissance. Le rapport de M. Penancier ne pourra être déposé qu'une fois ce délai écoulé, c'est-à-dire, vraisemblablement dans la seconde semaine de juillet.

Contrairement à l'opinion générale, le rapporteur se bornera à résumer impartialement les résultats du travail accompli par la commission, mais il ne formulera aucune conclusion, ce rôle appartenant exclusivement au procureur général. On pense que la Haute-Cour reprendra ses audiences vers le 16 juillet et que celles-ci ne se prolongeront pas au delà de cinq ou six jours. S'il en était ainsi, le verdict pourrait être connu le 22 ou le 23 juillet au plus tard. Rappelons que M. René Renoult, vice-président du Sénat, qui était chargé de diriger les débats, s'étant récusé par des raisons de santé, c'est M. Albert Lebrun, président de la Haute Assemblée, qui assumera la présidence.

LE RELÈVEMENT DE LA PENSION DES OUVRIERS MINEURS

« LA QUESTION NE PEUT ÊTRE RÉSOLUE ACTUELLEMENT » A DIT LE PRÉSIDENT DU CONSEIL

La Commission des Mines de la Chambre, présentée par son président M. Charles Baron, a été reçue hier matin par M. Pierre Laval, président du Conseil, qu'assistait M. Landry, ministre du Travail. La délégation a fait part au Président du Conseil de son désir d'un relèvement de la pension de retraite des ouvriers mineurs. Après un échange de vues et après avoir entendu notamment M. Thivrier, rapporteur de la Commission, le Président du Conseil a indiqué que la question des retraites ne pouvait être résolue actuellement en raison de la crise de notre industrie charbonnière. Il a ajouté qu'il se proposait de se rendre très prochainement devant la Commission des Mines de la Chambre, accompagné des ministres des Travaux Publics et du Travail, pour faire connaître les mesures qu'il avait prises et se proposait de prendre pour atténuer le chômage dans les mines et résoudre l'importante question dont la Commission venait de le saisir.

En été
l'alcool de menthe
RICQLÈS
est indispensable

COUR D'APPEL DE DOUAI

CABARETIER EN DÉFAUT

Mohamed Zoubir, débitant de boissons à Sallaumines, avait négligé de demander l'autorisation d'ouvrir un débit de boissons hygiéniques.

Le Tribunal correctionnel de Béthune condamna Zoubir à 8 jours de prison, 100 fr. d'amende et à la fermeture de son établissement.

Le cabaretier arabe a déjà été condamné pour vol.

La Cour confirme purement et simplement le jugement de première instance.

FILS INDIGNE A BOUSIES

Le 7 avril dernier, Charles Masson, 31 ans, de Bousies, rencontrait son père, Alfred, âgé de 76 ans, qui revenait du Bureau de bienfaisance. Sans aucun motif il injuria le vieillard et le frappa avec brutalité.

Poursuivi pour coups devant le Tribunal correctionnel d'Avesnes, le fils indigne qui, dans la commune est très mal noté, s'entendit condamner à six mois de prison.

Devant la Cour, Me Bulquin présente la défense de Charles Masson, sollicitant une réduction de peine. Mais *la Cour estime la chose bien jugée et confirme purement et simplement la décision des premiers juges.*

LES ACCIDENTS DE LA ROUTE

M. Henri Dupuis, 31 ans, cultivateur à Avelin, conduisait, le soir du 13 décembre dernier, un tombereau attelé d'un cheval, à Ennetières, hameau de la commune d'Avelin, situé le long de la route nationale de Lille à Douai.

Le tombereau dépourvu d'éclairage à l'arrière fut heurté par l'auto de M. René Boulinguez, garagiste à Lille.

Le charretier et l'automobiliste, tous deux blessés, furent poursuivis devant le Tribunal correctionnel de Lille. M. Dupuis fut condamné à 50 fr. d'amende et 1.791 fr. de dommages-intérêts ; M. Boulinguez, à 16 fr. et au versement de 700 fr. de provision en attendant le résultat de l'expertise.

En appel, Me Allaert défend M. Boulinguez ; Me Meigné représente la Compagnie d'assurances.

La Cour estime que la responsabilité de l'accident incombe pour moitié à chacun des prévenus. Elle réduit à 30 francs l'amende prononcée en première instance contre M. Dupuis et à 475 fr. le chiffre des dommages-intérêts qu'il devra payer.

Par contre, elle augmente à 30 fr. l'amende infligée à M. Boulinguez et à 1.000 fr. l'indemnité provisionnelle allouée à M. Dupuis.

A la suite d'un accident d'auto M. Joachim Merliot, de Féchain, a été condamné par le Tribunal correctionnel à 50 fr. d'amende.

La Cour réduit cette sanction à 25 fr.

UN ACCES DE COLERE

Le Tribunal correctionnel de Saint-Omer avait condamné à 15 jours de prison et 30 fr. d'amende Pierre Bonnec, prévenu de menaces, violation de domicile et bris de clôture. Bonnec fit appel mais ne se présente pas devant la Cour qui, par défaut, lui octroya deux mois de prison et 50 fr. d'amende.

Sur opposition *la Cour supprime la peine de prison et confirme les 50 fr. d'amende.*

L'abondance des matières nous a mis dans l'obligation de remettre la publication de notre chronique RADIO-RÉVEIL.

M. A.-F. PONCET A GENÈVE

M. André-François Poncet, sous-secrétaire d'Etat, est arrivé hier matin à Genève pour présider une nouvelle session du Comité chargé par la Commission d'études de l'Union Européenne, d'étudier l'exportation du trop-plein des céréales. M. Poncet a été réélu président à l'unanimité. Il a remercié ses collègues. Il a dégagé les grandes lignes des prochains travaux.

LA FIN DU GRAND PROCÈS CONTRE LA MAFIA, EN ITALIE

On mande de Sciacca : le procès contre la Mafia vint de se terminer. Douze individus ont été condamnés aux travaux forcés à perpétuité ; 72 à des peines variant de trente à un an de prison et 57 autres ont été acquittés.

POUR DÉFENDRE LA PRODUCTION DE LA CHICORÉE

M. des ROTOURS *député du Nord*, a déposé son rapport sur le projet de loi relatif au commerce de la chicorée. Il souligne la nécessité de fixer le pourcentage minimum de chicorée de provenance française que les fabricants devront obligatoirement mettre en œuvre dans leur industrie. Il prévoit qu'un décret fixera les mesures nécessaires pour assurer l'application de la loi. Une amende de 500 à 10.000 francs punira toute infraction aux prescriptions fixant l'emploi du pourcentage minimum de provenance française.

UN CHAMPAGNE
Mortant
de la Marne
Extra
de Haute Qualité

L'HORRIBLE FIN D'UN CHARRETIER A LEFOREST

Hier, à 12 h. 45, le conducteur Gaston Desmons, 33 ans, domicilié à Raches (Nord), rue de la Plachette, se trouvait sur le carreau de la fosse n° 6 des mines de l'Escarpelle, à Leforest, et donnait à boire à son cheval, attelé à un tombereau, vis-à-vis de la prise d'eau de la lamplisterie. A un moment donné, l'animal se cabra. M. Desmons saisit alors la corde qui lui servait de rênes, mais le geste fit que l'animal s'emballa et partit à fond de train, entraînant dans sa course l'infortuné conducteur qui, à un moment donné, lâcha prise et roula entre le cheval et le tombereau, dont la roue avant droite lui passa sur le crâne. De plus, l'arrière du véhicule s'étant décroché à ce moment précis, M. Desmons reçut le choc en pleine poitrine.

Aussitôt, des camarades lui portèrent secours et le transportèrent à l'infirmerie de la fosse, où le docteur Dhéret ordonna son transfert à l'Hôtel-Dieu de Douai.

M. Desmons, malgré les soins qui lui furent prodigués, expira quelques heures plus tard. Il laisse une veuve et trois enfants en bas âge.

Sportsmen lisez les lundi, samedi
LES SPORTS DU NORD
PRIX DE L'ABONNEMENT
1 an : 20 fr. — 6 mois : 11 fr.

LE COMMANDANT FRANCO BLESSÉ GRIÈVEMENT

Le commandant Franco, directeur général de l'Aéronautique espagnole, prenant la parole à Lora del Rio, au cours d'une réunion électorale, s'est fracturé la jambe droite, l'estrade sur laquelle il se trouvait s'étant brusquement effondrée. Le frère du capitaine Gallan s'est blessé également et plusieurs autres personnes sont moins gravement atteintes.

"mouche flytoxée"
Mouche morte!
FLY-TOX, insecticide certaine
ITO, insecticide à l'eau, inodore
ZOOL-TOX, insecticide économique
non toxique
160 Etc

UN EX-MINISTRE BELGE DÉCÉDÉ A LA SUITE D'UN ACCIDENT

M. P. Vauthier, ancien ministre belge des Sciences et des Arts, qui avait été renversé par une automobile et grièvement blessé, est décédé.

PENDANT LA PÉRIODE DE CRISE

Le Laboratoire des **GRAINS DE VALS**, pour en faciliter l'emploi à tous, met en vente dans toutes les Pharmacies : **LA POCHETTE : 6 GRAINS DE VALS à UN FRANC 65.** Le GRAIN DE VALS est le meilleur laxatif dépuratif.. Un grain pris au repas du soir agit la nuit sur l'estomac, le foie et l'intestin.

AU CONSEIL INTERDÉPARTEMENTAL DE PRÉFECTURE

Le Conseil interdépartemental de Préfecture du Nord et du Pas-de-Calais s'est réuni, hier, à Lille, à la Préfecture du Nord, sous la présidence de M. Régnier, ayant comme assesseurs, MM. Bouton d'Agnères et Gimet, conseiller de préfecture. M. Luzy, siégeait au banc du gouvernement. Au cours de la séance, les conseillers examinèrent diverses plaintes de particuliers contre l'Etat.

Première affaire. — Mme Vve Mercier, de Paris, a intenté, en 1923, un procès à l'Etat, département des Régions libérées, pour le paiement d'une somme de 1.791.542 fr. représentant des dommages subis pendant la guerre.

Après expertises, ce chiffre fut ramené à 800.000 fr. qui ne furent pas versés.

Par conséquent, Mme Mercier, demande le paiement de la somme augmentée des intérêts capitalisés. L'avocat de l'Etat conteste les rapports des experts et demande que les dépens soient pour 2/3 à la charge de la plaignante et 1/3 à la charge de l'Etat. — *Mise en délibéré.*

Deuxième affaire. — M. Charles Brabant, entrepreneur, à Paris, en 1924, avait exécuté, pour le compte de la commune d'*Elincourt* (Nord), divers travaux se montant à la somme de 214.000 francs.

Il toucha diverses avances, mais il lui reste dû la somme de 46.300 francs, qu'il réclame ainsi que les intérêts capitalisés depuis la première sommation datant du 12 mai 1925. — *En délibéré.*

Troisième affaire. — M. Desmoutiers, de Crèvecœur-sur-Escaut, est le propriétaire de divers pâturages situés en bordure du canal de Saint-Quentin. Ces prairies sont devenues marécageuses et leur propriétaire en rend responsable l'Etat, en la personne des Services de la Navigation, et cela, à cause de la non étanchéité d'une écluse. Il estime le préjudice causé à 59.000 francs. — *En délibéré*, pour résultats d'expertise.

FÉDÉRATION DU NORD DES ESSI ARTOIS, FLANDRE, PICARDIE

Ainsi que nous l'avons annoncé, l'assemblée générale de la Fédération du Nord des « Essi » qui se tiendra le dimanche 28 juin, au Crotoy, sera particulièrement importante. Plus de 100 délégués représentant 52 villes ou plages seront présents. En outre, l'assemblée générale sera présidée par M. Gaston Gérard Seys, secrétaire d'Etat au Tourisme, accompagné de son chef de secrétariat particulier. M. le ministre du Commerce a bien voulu se faire représenter par M. Teffri, son chef de cabinet ; ont également accepté : MM. Pierre Audiger, président de l'Union des Fédérations des S. I. de France et des Colonies ; le général Penelon, de la compagnie des wagons-lits ; René Delarue, directeur du Crédit National Hôtelier ; Chevalier, inspecteur de la Compagnie du Nord, représentant M. Javary ; Baillard, président de la fédération des S. I. Champagne Ardennes ; le Préfet de la Somme ; le Sous-Préfet d'Abbeville ; Mabille, président des Amis du Nord à Paris ; Gamard, président des Picards à Paris, ainsi qu'un certain nombre de Parlementaires de la Somme. M. René Reubrez, président de la fédération du Nord des « Essi », se propose de soumettre à M. le ministre un certain nombre de vœux relatifs à la réfection des routes des trois départements, à l'amélioration des services de chemins de fer pour les plages et la défense des plages menacées de tirs anti-aériens pendant la saison.

Quand les artères sont dures

Vers la cinquantaine, les artères, de souples et élastiques qu'elles étaient, deviennent dures et cassantes : c'est ce qu'on appelle l'artériosclérose. Voici comment on traite cette affection qui suspend sur la tête du malade la menace continuelle du « coup de sang ».

Observation 88. — Lucien A..., 55 ans. Hypertension et troubles dus à l'artériosclérose. Le malade se plaint de vertiges, maux de tête, bourdonnements d'oreilles, palpitations et irrégularité du cœur, troubles urinaires. Les artères sont dures et sinueuses, surtout les temporales. La Vasculose Cocset (iode non toxique) est ordonnée. Les divers accidents constatés disparaissent alors peu à peu ; la tension est ramenée à la normale ; les vertiges et bourdonnements n'ont plus reparu. On constate que le cœur est plus régulier. L'amélioration est remarquable (Dr E...).

Chez les artérioscléreux, les parois internes des artères sont encrassées, tapissées par les déchets du sang : c'est ce qui les durcit. La Vasculose Cocset qui est de l'iode non toxique (neutralisé par des extraits végétaux) se mêle intimement au sang dès son absorption. Elle parcourt ainsi jusqu'aux plus petits vaisseaux, les désincruste, les « ramone » et leur rend leur élasticité naturelle. En même temps, elle nettoie le sang mieux que ne peut le faire aucun autre médicament ; elle active la circulation et met fin à toutes ces maladies qui s'appellent : varices, hémorroïdes, rhumatismes, goutte, eczéma, etc... Le flacon 10 fr. 60, le double flacon 16 fr. 95, toutes pharmacies. A défaut et pour tous renseignements, écrire au Laboratoire Cocset, 66, rue Falguière, Paris (15e).

9.000 MINEURS ANGLAIS SE SONT MIS EN GRÈVE

On annonce que les mineurs du bassin houiller de Cumberland viennent de se mettre en grève pour protester contre une réduction des salaires qui avait été décidée par le Conseil national. Suivant « Le Star », le nombre des mineurs affectés par cette grève se monterait à neuf mille.

LE FEU DANS LA FORÊT DE RAISMES

Hier dans l'après-midi, un violent incendie s'est déclaré dans la forêt de Raismes, au lieu dit « Le Grand Corsauvage ». A 19 h., plus de 35 hectares étaient la proie des flammes.

M. Lussiez, adjudant de la brigade de gendarmerie d'Anzin, est sur les lieux ainsi qu'un détachement du 43e d'infanterie de Valenciennes qui combat l'incendie.

ARRESTATION DE L'AUTEUR DE DEUX CRIMES

La police a arrêté à Marrakech l'auteur de deux crimes commis au lieu dit « Djenan Moulay Abdeselem » et qui ont été découverts mercredi. Il s'agit d'un ancien soldat au 2e tirailleurs marocains, nommé Mohamed ben Ahmed ben Mhssen.

LE XXXe CONGRÈS DE L'UNION NATIONALE DES SOCIÉTÉS PHOTOGRAPHIQUES A BÉTHUNE

Le XXXe congrès de l'Union nationale des sociétés photographiques françaises s'est ouvert hier, salle de la Chambre de Commerce, à Béthune.

Le matin, à 11 h., eut lieu, à l'Hôtel de Ville, la réception des congressistes, qui étaient conduits par MM. Berche, président de la Société Photographique de Béthune, et Liégois, secrétaire du Salon International d'Art Photographique qui a lieu en ce moment à Béthune.

Parmi les personnalités, on remarquait MM. Marconnier, artiste peintre, président du concours ; Desanterre, président de la Société Française ; Détraux président de la Société de Dunkerque ; Sauvage, président du Photo Club du Nord ; Alluin, de la Société d'Elbeuf ; Cysan, secrétaire de la Société de Lille ; Hollard, de la Société d'Arras ; Tréca, président de la Société de Douai ; Calvet, président de la Société de Châlons ; Rambaut, président de la Société d'Anvers ; Chavenier, président de la Fédération Belge, etc...

Des allocutions ont été prononcées par MM. le docteur Berche ; Ponnelle, maire de la ville, et Marronnier.

Dans l'après-midi, les congressistes ont visité le local de la Société Photographique de Béthune et l'Exposition d'Art Photographique de la Chambre de Commerce.

Ensuite, eut lieu l'ouverture de la première séance du congrès, sur laquelle nous auront à revenir.

GROS LOTS

VILLE DE PARIS 1869

Le N. 298.640 est remboursé par 100.000 fr. Les deux numéros suivants sont remboursés chacun par 10.000 fr. : 33.148 226.772.

30 numéros sont remboursés chacun par 1.000 francs.

1.978 numéros sont remboursés chacun au pair.

SPORTS

CYCLISME

Le VIIIe Grand Critérium du « Réveil du Nord »

Plus de 150 coureurs ont fait parvenir leur engagement

Hier à minuit a eu lieu la clôture des engagements pour le VIIIe Critérium cycliste que notre journal organise ce dimanche 28 juin. Plus de 150 coureurs son actuellement inscrits et il faut encore compter sur les adhésions qui nous parviendront par la poste ce matin. Comme on le voit, notre belle épreuve sera particulièrement disputée cette année et les fervents de la « petite reine », pourront se donner à cœur joie à leur sport favori.

LE DÉPART

Les opérations de contrôle (remise des dossards, signatures, etc.) commenceront à 8 h. 30 du matin, dans le hall de notre journal, 186, rue de Paris.

A 10 h. le contrôle sera fermé et, après un

A gauche, M. Cardon, trésorier du V.C. Doualiseil, et à droite, M. Davaine membre titulaire de l'U.V. Valenciennoise, qui nous ont apporté leur concours.

appel provisoire, les coureurs précédés de la voiture officielle du Commissaire général, se rendront en groupe par la rue de Paris, place Simon-Vollant, boulevard Pepin, boulevard des Ecoles, rue de Douai, porte de Douai et Ronchin, au lieu de départ officiel qui sera donné à 10 h. 30, en face de chez M. Thibaut, marchand de cycles, 156, route de Douai.

L'ARRIVÉE

L'arrivée sera jugée sur le boulevard de la République, à La Madeleine, au lieu dit « Le Romarin ».

Une vaste tribune est érigée face à la ligne d'arrivée sur laquelle pourront prendre place plus de 100 personnes. En outre, 400 chaises seront réservées aux invités.

Le service d'ordre sera assuré par de nombreux gendarmes à cheval et à pied et par les agents de police de La Madeleine, sous les ordres de M. Dumont, commissaire.

LES CONCERTS

A LA MADELEINE, au Romerin, où se jugeront les arrivées, la Fanfare « l'Union de Lille », dirigée par son actif chef M. Farvacques, donnera un brillant concert de 15 à 18 heures.

A DENAIN, à partir de 13 h., l'excellente musique d'Haveluy, sous la direction de M. Ledent, donnera un concert-apéritif en attendant le passage des concurrents du Critérium.

SERVICE DE LA ROUTE

M. René Pillet, directeur de la succursale **Gnome et Rhône**, de Lille, précédera les coureurs et assurera la police de la route. **M. René Pillet**, pour la circonstance, utilisera une moto **Gnome et Rhône, type V. 2, 5 HP, 2 cylindres, à cardan.**

Voilà qui garantit la course de la plus parfaite régularité.

LES PRIMES

Au contrôle de Douai : 50 fr. au 1er coureur passant au contrôle de Douai, offert par M. Henri Coplo ; 25 fr. au 1er coureur et 25 fr. au 2e coureur appartenant au Vélo-Club Denaisien. Ces primes sont offertes par le V.C. Doualsien.

Au contrôle de Somain. — 50 fr. au 1er, passant le contrôle ; 50 fr. au premier régional ; 20 fr. au 1er des 3e ou 4e catégorie. Dans le cas de cumul, les 2e et 3e primes seront attribuées respectivement au second régional et au second des 3e et 4e catégories. Ces primes ont été offertes par les commerçants de la place Jean-Jaurès à Somain.

Au contrôle de Denain : 25 fr. au 1er, passant la ligne de contrôle offert par M. Jon, marchand de cycles, rue de Villars et 25 fr. au 1er de l'arrondissement ; 10 fr. au premier passant la ligne de contrôle offert par M. Mergerin, charcutier, rue du Villars et 10 fr. au 1er de l'arrondissement ; 20 fr. et 20 passant la ligne de contrôle offert par M. Ravez Aurélien, cafetier, rue de Villars. 90 fr. au 1er débutant offert par « **Shell Lubrifiant** » « Shell Lubrifiant » est indispensable à la bicyclette.

Au Contrôle de Valenciennes, 50 fr. au 1er passant devant le siège de l'Union Vélocipédique Valenciennoise, tenu par M. Davaine ; 50 fr. au 1er valenciennois. Ces primes sont offertes par M. Davaine, membre titulaire de l'U.V.V.

A Fresnes, 25 fr. au 1er coureur passant devant les magasins des cycles Croix-Rouge, 36, Grande Rue.

A l'arrivée : 20 fr. au 1er des 4e catégorie franchissant la ligne de l'arrivée. Cette prime est offerte par M. Moulard, cafetier, rue de Paris (Au Moka Parisien).

LES VOITURES

A ce jour, sont inscrites :

Quatre voitures **201 Peugeot**, mises très aimablement à notre disposition par M. Vigier, directeur de la Société pour la vente dans le Nord des **Automobiles Peugeot**, 7, 9, 11, rue Faidherbe, à Lille. On connaît les admirables qualités de ces voitures ; il est inutile de dire combien elles seront précieuses pour suivre toutes les péripéties de l'épreuve.

1 voiture « **La Nordiste-Vandel** » ; trois voitures du **Dyclo-Club Saint-Maurice** ; 1 voiture de **M. Dinaut**, de Somain ; 1 voiture à **M. René Lecoque** de la Société des produits A.L. ; 1 voiture de **M. Rau** (Cycles **Wanderer**) ; 1 voiture de **M. Lemehieu**, constructeur à Lambersart ; 1 voiture de **M. R. Delespaul** (pneus Good'year) ; 3 voitures des **Halles Spetlyes, Lilloises (Mes. Mallet, Collin, Hoffman)** ; 1 voiture de le Pédale Hellemmoise ; une voiture des cycles « **Grelx-Rouge** » ; une voiture de la « Pédale Marquettoise ».

Un commissaire prendra place à bord de chaque voiture.

LE IVe CHAMPIONNAT DE FRANCE CYCLISTE International (Féminin)

En attendant les arrivées des concurrents du Villa Critérium, il se disputera sur le Nouveau Boulevard, le Championnat de France Cycliste « International » (féminin) organisé par la Fédération féminine avec le concours du « Réveil du Nord ».

Les concurrentes auront à effectuer huit fois le trajet : Romarin-Croisé-Laroche et retour, soit environ 45 kilomètres.

Cette épreuve est dotée de plus de 60 fr. de prix, dont 150 francs à la première.

Les concurrentes ayant à effectuer un déplacement de plus de 50 kilomètres en chemin de fer, toucheront une indemnité de 25 fr. En outre, le « Réveil du Nord » attribuera sa plaquette artistique à la 1re et sa médaille artistique à la seconde. Les autres concurrentes jusqu'au 10e, recevront la breloque artistique du journal.

Une bouteille de champagne offerte par M. **Jean Chelle**, (café Saint-Maur), sera attribuée à la 1re classée.

Les engagements pour ce championnat sont reçus au siège de la Fédération Féminine, 147, rue d'Arras, à Lille, ou au « Réveil du Nord », 186, rue de Paris à Lille.

Les prix et primes seront distribués le soir même de l'épreuve.

Remise des dossards, au Café des Sports, 1, boulevard de la République, à La Madeleine, jusque 14 h. Départ à 14 h. 30 précises.

Ainsi se disputera le Championnat des Tout-

LE CHAMPIONNAT DES TOUT-PETITS

Après le Championnat International Féminin se disputera le Championnat des Tout-Petits. On se rappelle que l'an dernier ces fuinrs « géants de la route » ont été chaleureusement applaudis en raison de leur belle animation en course. Inutile de dire que ce jour ils montreront la même ardeur et que les encouragements ne leur feront pas défaut. Pour tous renseignements et engagements, s'adresser à M. Paul Van Wynsberghe, 11, rue de Caryin, à Lille.

Le parcours à effectuer ne comportera pas 3 kilomètres.

Il y aura 2 catégories : **une étant réservée aux enfants ne dépassant pas 8 ans ; l'autre aux enfants de 8 à 11 ans.**

UNE COURSE A LOOS-EN-GOHELLE

A l'occasion de la ducasse du quartier n. 5 de Loos une course se disputera sur la circuit de Loos, Grenay, Vermelle et Loos, à couvrir 7 fois.

Cette épreuve est ouverte aux coureurs toutes catégories sauf professionnels et amateurs. De nombreux prix récompenseront les coureurs.

GRAND PRIX DE LA FOIRE A MENIN

Cette course organisée pour la seconde fois par les commerçants de la ville sous les auspices de l'administration communale connaîtra comme l'année dernière un beau succès. En effet, quelques jour, nous séparent de la journée tant attendue par les fervents du cyclisme du sud de la Flandre et déjà on a enregistré une trentaine d'inscriptions parmi lesquelles les meilleurs des routiers. Ci-dessous les principaux renseignements :

Parcours : 4 fois Menin, Reckem, Lauwe, Marcke, Bissegheim, Wervelghem, Menin, Gheluwe, Becelaere, Padizelle, Menin.

Inscriptions : chez M. Deheene « Au Cygne », à Menin, jusqu'au 30 juin, à 13 h.

Départ : à 13 h. 30, rue de Courtrai.

Arrivée : rue de Bruges.

7.500 fr. de prix et primes. Deux coupes

Les premiers engagés

1. Decorie R., 2. Verwaecke J., 3. Decroix R., 4. Dyzers C., 5. Martin N. 6. Strynheeve, 7. Hoorebeans, 8. Guerickx, 9. Dulrystack, 10. Van Rossem H., 11. Van Emoeghe, 12. Claydorp, 13. Van Hevel O., 14. Ronse G., 15. Wauters J., 16. Goossens Fr., 17. Vauimpe R., 18. Verhoyen, 19. Vromans, 20. Maes A., 21. Van Hoeyland, 22. Verbist A., 23. Desmet G., 24. Mortier A., 25. Van Bruaena Ad., 26. Van Bruaens Arm., 27. Cornelis H.

LE GRAND PRIX DES JUNIORS A FOURMIES

Dimanche prochain se disputera l'annuel Grand Prix des Juniors organisé par l'Union Vélocipédique Fourmisienne, avec le concours du Sport Vélocipédique Avesnois. Cette épreuve sera dotée de 15 prix.

Elle se disputera sur le parcours suivant : Fourmies (place Verte, rues St-Louis Jean-Jaurès, du Fourneau, de Glageon), Glageon, Saint-du-Nord, Avesnes (tour de la Rotonde), Saint-du-Nord, Féron Fourmies (rues Th. Legrand, Place Clavon, rue Cousin Corbier, rue Ed. Flement (arrivée sous la bande-role).

Les inscriptions seront reçues dimanche à partir de 9 h. au siège de l'U.V. Fourmisienne, café Henrard, place Verte. Le départ sera donné à 10 h.

ALBERT BARTHELÉMY NE COURRA PAS LE TOUR

Nous avions annoncé que l'U.V. Fourmisienne ouvrait une souscription en faveur de Barthélémy pour le Tour de France pour lequel il avait été sélectionné comme Touriste-Routier. Depuis quelque temps Barthélémy laissait entendre qu'il ne participerait pas au Tour malgré son vif désir d'y défendre les couleurs nordistes. Atteint de pleurésie, ce qui le contraint déjà à abandonner dans l'avant dernière étape du Tour d'Allemagne, Barthélémy a pris la décision de ne pas courir le Tour de France 1931.

On regrettera cette décision mais si le Fourmisien n'a prise c'est qu'il ne lui était pas possible de faire autrement. Souhaitons que le Lillois Julien Perrain, maintenant le seul représentant nordiste dans la grande compétition y représente honorablement nos couleurs.

LA PROCHAINE RÉUNION DU VÉLODROME DE SAINT-OMER

Par suite du mauvais temps les courses organisées à l'occasion de la fête communale n'ont pas pu être courues.

La réunion du 12 juillet comportera à peu de chose près les mêmes épreuves.

En effet, nous relevons au programme : 1°) course réservée aux débutants ; 2°) individuelle régionale réservée aux 3e et 4e catégories ; 3°) Grand prix de Saint-Omer (vitesse régionale) ; 4°) Américaine régionale sur 100 tours.

Plus de 2.000 fr. de prix seront attribués aux vainqueurs de ces belles épreuves.

Cette réunion sera probablement suivie d'un gala de boxe.

PARIS-FOURMIES

Cette épreuve dotée de plus de six mille francs de prix et primes doit encore réunir au départ quelques-uns des meilleurs routier, aucuns à côté de qui nos aspirants et indépendants pourront se défendre.

Voici l'itinéraire : Paris, Le Bourget (départ à 9 h. à la sortie de la Ville, remise des dossards à 8 h.), Café de la Détente, Croix Patte d'Oie 6 km. ; Louvres 12 km. 500 ; La Chapelle-en-Serval 23 km. ; Senlis (contrôle volant) 32 km. ; Verberie, St-Germain-lez-Compiègne, Compiègne (contrôle volant) 44 km. ; Trosly Breuil 75 km. ; Vic-sur-Aisne 83 km. ; Soissons (contrôle fixe) 102 km. ; Mouilly de Laffaux 113 km. 600 ; Chavignon 121 km. ; Laon (contrôle fixe, ravitaillement) 135 km. ; Froidmont 152 km. 500 ; Marle 158 km. 500 ; Guise (contrôle volant) 181 km. 500 ; La Capelle, 210 km. ; Etreuilgt 220 km. ; Avesnes (contrôle volant) 227 km. ; Saint-du-Nord 233 km. 500 ; Glageon 240 km. 500 ; Trelon 242 km. 500 ; Ohain 245 km. ; Anor 251 km. ; Fourmies 257 km.

L'arrivée sera jugée rue du Fourneau, sur une chaussée récemment pavée et en bon état.

LES PREMIERS ENGAGÉS

Genial Lucifer-Hutchinson ; Emile Joly, vainqueur du 3e Paris-Fourmies ; Emile Decroix ; Bergerioux (vainqueur du dernier Paris-Lille) ; De Vooght ; Hamelin et Cornez.

Aleyon-Thomann-La Française : Félicien Vervaecke, Aumerle, Gabard, Bernard et Julien Perrain.

Diloeta-Welber alignera une équipe complète qui comprendra Albert Barthélémy.

La Nordiste-Vandel : Jef Wauters, Joseph Vanderhaegen, Joseph Dervaes Armand et Adolphe Van nBruaene Louyet, Lebon, Debruyckère, Gossens.

Gelin : Abondio Nick, Engel, Naiout.

Les Allemands Kock, ex-champion d'Allemagne amateur ; Herman Müller ; l'Espagnol Della Corte et le Français Brossy sont également engagés.

COUREURS PASSEZ A LA CAISSE

Les coureurs ayant obtenu un prix dans le 1er Grand Prix Arthur Houdart de Lesquin, sont priés de passer chez Arthur Houdart, 83, rue Faidherbe à Lesquin.

BOXE

LE GALA DE FRÉVENT

Dimanche prochain aura lieu le gala organisé par le Club Delamère de Frévent, avec la participation du C.P. Aucbellois, et qui se déroulera au jardin public. Le premier combat commencera à 15 h. 30.

Voici le programme : 4 r. de 2 m. : Pertmony, 62 k., du C.D.F. contre Herbomet, 62 k., du C.P.A. ; F. Roger 59 k., du CD.F. contre Balon